Le segment ministériel de la Conférence sur les victimes africaines du terrorisme, tenue mardi à Rabat, a entériné la Déclaration de Rabat qui réaffirme la place centrale des victimes dans les réponses nationales et régionales au terrorisme et appelle à renforcer les cadres juridiques, institutionnels et opérationnels dédiés à leur protection.

La Déclaration appelle à une approche globale et solidaire fondée sur les droits, la dignité et la participation des victimes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme. Elle encourage les États africains à consolider leurs dispositifs nationaux, à harmoniser leurs cadres juridiques conformément aux meilleures pratiques internationales et à garantir aux victimes un accès à la justice et à la mémoire.

Elle met également en avant la nécessité de développer des mécanismes de soutien multidimensionnel, notamment en matière de soutien psychosocial, d'appui économique, d'assistance médicale et de protection juridique, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes vulnérables et aux communautés les plus touchées.

La Déclaration insiste par ailleurs sur l'importance de la coopération entre les États africains et les entités des Nations Unies, à travers l'échange d'expertise, la formation et la mobilisation de partenaires internationaux.

Le texte reconnaît aussi le rôle central des victimes et survivants dans la prévention de la radicalisation et dans la lutte contre les idéologies extrémistes. Il promeut leur participation significative aux politiques publiques, tout en insistant sur l'importance de renforcer la coopération entre les États africains et les entités des Nations Unies.

Le segment ministériel s'est conclu par un appel unanime à poursuivre la dynamique enclenchée à Rabat, à renforcer les capacités nationales en matière de soutien aux victimes et à consolider les initiatives permettant d'intégrer les survivants dans les stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.